

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 2 août 1915.)

La légation de Suisse à Washington a fait parvenir à la caisse d'Etat fédérale un nouveau montant de § 4000 = 21.420 francs comme résultat d'une collecte parmi les Suisses d'Amérique, pour soulager la misère en Suisse. Cette somme a été versée au fonds de secours pour les nécessiteux.

De vifs remerciements ont été adressés aux généreux donateurs.

(Du 3 août 1915.)

Le Conseil fédéral accepte l'invitation de la Société helvétique des sciences naturelles de se faire représenter au jour officiel (13 septembre) des fêtes du centenaire de la fondation de cette société, à Genève, par une délégation de trois membres, savoir :

MM. Motta, président de la Confédération,
Decoppet, vice-président du Conseil fédéral,
Calonder, conseiller fédéral, chef du département
de l'intérieur.

La loi vaudoise du 17 mai 1915 sur la chasse est approuvée sous quelques réserves.

Conformément au rapport et aux propositions présentés par le département militaire suisse, celui-ci est autorisé à prendre les mesures suivantes :

1. Les contrôles des membres d'une société de tir n'appartenant à aucune des trois classes de l'armée, contrôles établis par communes par la division de l'infanterie, doivent être remis sans retard aux autorités militaires cantonales à l'intention des commandants d'arrondissement et des chefs de section.

2. Les autorités militaires cantonales sont invitées à ordonner que tous les tireurs qui ne sont pas incorporés dans

l'armée s'annoncent dans les 14 jours au chef de section de leur commune et indiquent s'ils sont en possession d'un fusil et de quel modèle est celui-ci.

3. Les chefs de section compléteront et rectifieront les contrôles établis par la division de l'infanterie à l'aide des indications personnelles qui leur ont été faites, en tenant compte aussi des tireurs qui ne sont membres d'aucune société, et ils feront une copie de ces contrôles pour leur propre usage. Ils renverront l'original complété et rectifié à l'autorité militaire cantonale à l'intention de la direction de l'infanterie.

(Du 6 août 1915.)

Les dons ci-après sont parvenus à la caisse d'Etat fédérale et ont été répartis de la manière suivante :

I. *au fonds pour buts militaires spéciaux :*

- a. fr. 20, 10, de quelques Suisses en séjour au Kurhaus de la Frutt, comme résultat d'un jeu de société en faveur des Suisses nécessiteux venus de l'étranger pour faire leur service militaire;
- b. 75 francs, résultat d'une collecte faite le 1^{er} août parmi les hôtes de la Staffelalp, en faveur des familles tombées dans le besoin par suite du service militaire de leur soutien;

II. *à la fondation fédérale Winkelried :*

- a. 50 francs, de M. le major Bürcher, médecin au régiment d'infanterie 40;
- b. fr. 22, 20, du Chœur de jeunes filles de Rickenbach, résultat d'une collecte faite à l'occasion de la fête du 1^{er} août;

III. *au fonds de l'impôt de guerre volontaire :*

- a. 2165 francs, de la part d'un Suisse à l'étranger, comme contribution aux frais de la mobilisation suisse;
- b. 25 francs, de la part d'une personne désirant garder l'anonyme.

De vifs remerciements ont été adressés aux généreux donateurs.

NOMINATIONS

(Du 6 août 1915.)

Département militaire.

Division de l'artillerie.

Chef de bureau : M. le Dr en droit Ernest *Ceresole*, de Vevey,
à Berne.

PUBLICATIONS

DES

**DÉPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS
DE LA CONFÉDÉRATION**

Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Vu le résultat des examens, le conseil de l'Ecole polytechnique fédérale a accordé le diplôme d'ingénieur-constructeur à M. Etienne Plancherel, de Sâles (Fribourg).

Ayant résolu le problème de concours posé par la conférence de l'école des ingénieurs, les élèves suivants ont reçu chacun un prix et la médaille d'argent de l'Ecole polytechnique fédérale :

M. Hermann Ritow, de New-York (Etats-Unis), un premier prix de 250 francs; MM. Edwin Hunziker, d'Oberkulm (Argovie) et Robert Rüesch, de Gaiserwald (St-Gall), chacun un second prix de 200 francs.

Zurich, en août 1915.

*Le président du conseil
de l'Ecole polytechnique fédérale,
Dr R. Gnehm.*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1915
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.08.1915
Date	
Data	
Seite	97-99
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 726

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.